

is en règle

mmerce parallèle, ns d'euros qui sont tonnes de métaux rent » et requiert 7 avec sursis et la on véhicule. L'Ur- mes perçues » : de € par mois. e n'avoir jamais nes-là : « Le chif- pas du bénéfice. » st son comptable u'il n'était pas né- scrire au registre rce qu'il n'y avait Le tribunal note ence de casier ju- mme : six mois de u sursis mais pas du véhicule qui

redes à vue

vendus nettement eur valeur réelle. 5, des gens aisés, ; étant vendus plu- euros. Les perqui- ans les domiciles e (principalement e et Ruaudin) ont vrir d'importantes nt, en partie sous ts d'or, ainsi que rts, des bijoux et e valeurs vraisem- etés pour blanchir

me do

argent, cannette de insistant, et devant 'ictime, l'homme a jignard cranté type quinquagénaire a ur se cacher entre

le mis en cause des objets saugre- d'un cambriolage i dans un appartem- pin, un heurtoir de de lion, une bière. aisait aussi partie és. L'homme sera in par le tribunal

Ils s'échangeaient leurs filles : les deux pères en prison

Après deux jours de procès aux assises, les deux accusés ont été condamnés à sept ans d'emprisonnement pour l'un et à dix ans de réclusion pour l'autre.

Nicolas FERNAND
nicolas.fernand@maine-libre.com

Li aura donc fallu une naissance pour que l'on constate l'ampleur des dégâts. » Celle, rappelle M^e Sersiron, partie civile, d'un petit garçon. Né en avril 2004. Le fruit d'un viol, alors que l'on avait dans un premier temps condamné Pascal, 44 ans, et Patrick, 46 ans (1), les deux pères de famille, à six mois de prison chacun pour des faits d'agression sexuelle commis à Allonnes au cours de l'été 2003. Mais la grossesse de la jeune fille de 14 ans, et le test ADN confirmant la paternité de Pascal, le copain de boisson de son père, ont horriblement clarifié les choses : les deux quadragénaires s'échangeaient leurs filles. Et Pascal a de loin dépassé le stade des attouchements. Lui, qui selon son avocate qui le décrit

« Une naissance pour constater l'ampleur des dégâts »

comme un être frustré et alcoolique, « n'avait pas toutes les cartes en mains pour s'arrêter ».

Conséquence : un passage aux assises pour ce dernier, accusé de viol, mais aussi pour Patrick, auquel on reprochait des actes de séquestration, de corruption de mineurs et de complicité de viol. Car tout au long de l'instruction, les jeunes victimes ont décrit leur calvaire.

« Je ne pensais pas que ça irait jusque-là »

Mais Patrick s'est défendu d'avoir laissé son copain avoir des relations sexuelles avec sa fille : « Je ne pensais pas qu'il irait jusque-là », soufflet-il, sans trop convaincre, devant la cour et les jurés. Pascal lui est plus formel : un accord avait été passé entre les deux. Quant à la séquestration, là encore les deux accusés s'opposent. C'est oui pour Pascal, c'est non pour Patrick. Et M^e Peltier, l'avocat du second, de mettre en avant « les divergences dans les récits des victimes à ce

sujet ». « L'atmosphère est dérangeante dans ce dossier mais elle ne doit pas mener à l'injustice », poursuit-il.

Retrouvée dans un placard

Il n'empêche, avait insisté peu avant l'avocat général Andréa Chimène, lorsque la mère de l'une des deux jeunes filles est venue pour la récupérer, elle l'a retrouvée cachée, recroquevillée dans... un placard. Quant au viol : incontestable, il n'a pas été contesté. Et, relève M^e Verdier, partie civile, « cet enfant ressemble fortement à son père. Tous les jours, cet enfant, qui a 6 ans aujourd'hui, rappellera le viol à sa mère ». En milieu d'après-midi, les réquisitions tombent : 14 ans contre Pascal et 11 contre Patrick. Un peu plus de deux heures de délibéré plus tard, les deux sont reconnus coupables de l'ensemble des faits reprochés. Ils ont été conduits directement à la maison d'arrêt des Croisettes pour y purger leur peine.

(1) Prénoms d'emprunt

A Joué-l'Abbé, l'histoire refait surface

Depuis lundi, les travaux de recherche archéologique ont débuté entre Joué-l'Abbé et Coulans-sur-Gée, sur ce qui constitue le plus long secteur de fouilles de la future ligne LGV. Les spécialistes le nomme le secteur 17.

Afin d'éviter de perdre des indices sur nos origines, le principe de l'archéologie préventive permet, lors d'importants chantiers, de détecter des vestiges du passé et parfois même de les préserver. La construction de la nouvelle ligne à grande vitesse, entre Connerré et Rennes, n'échappe pas à ce principe. Sous la conduite de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, des fouilles sont entreprises depuis plusieurs mois entre Connerré et Joué-l'Abbé.

Depuis lundi, une nouvelle phase vient de débuter entre Joué-l'Abbé et Coulans-sur-Gée. Dans ce secteur long de 25,5 km, 5 % des surfaces concernées par le tracé seront auscultées. Le principe consiste à faire des tranchées afin de procéder à des sondages. Sur cette zone, les chercheurs de l'Inrap sont particulièrement intéressés



Joué-l'Abbé, hier. Entre Joué-l'Abbé et Coulans-sur-Gée, les fouilles seront effectuées sélectivement tout au long du tracé. Photo « Le Maine Libre », Hervé Petitbon

par les activités liées à la métallurgie. Comme l'explique Véronique Gallien, responsable d'opération, « alors que les fouilles de l'A28 ont permis de travailler sur l'axe nord-sud du département, on s'attend à compléter le résultat de nos travaux avec ces fouilles sur l'axe est-ouest ».

Eric Mare, de l'Inrap, souligne que « les recherches archéologiques préventives de l'A28 avaient permis de découvrir des mines de fer et toutes les activités liées à cela ». Les prochaines semaines apporteront peut-être de nouveaux enseignements.